

Direction des Actions Culturelles  
Service Actions Culturelles  
JPB/MA/JB

N°94/2023

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET :** Signature avec l'association Combo95 et l'association « Mademoiselle Chante » d'une convention de partenariat pour des ateliers d'écriture de chansons dans le cadre du Printemps du MAAG à la Maison des Arts.

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Considérant** que dans le cadre des actions proposées par la Maison des Arts, la ville de Gonesse souhaite organiser des ateliers d'écriture de chansons les 13 et 20 mars 2023, en direction de tous les publics,

**Considérant** le partenariat entre la Ville et l'association Combo95 et leur volonté de faire appel à l'association « Mademoiselle chante » pour la mise en place d'ateliers d'écriture de chansons animés par l'artiste Rosie Marie,

**Considérant** la proposition de l'association « Mademoiselle chante » mise en œuvre et prise en charge par l'association Combo95.

**DECIDE**

- **De signer** avec l'association Combo95, sise 12 allée des Petits Pains - 95800 Cergy, et l'association « Mademoiselle chante », sise 3 chemin de Calvisson - 30620 Bernis, la convention de partenariat jointe à la présente décision,
- **Dit** que l'association Combo95 versera la somme de 300 € TTC à l'association « Mademoiselle chante ».

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 13 mars 2023

Le Maire



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : **20 MARS 2023**

Mis en ligne, le : **22 MARS 2023**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec l'association Combo95 et l'association « Mademoiselle

Objet de l'acte : Chante » d'une convention de partenariat pour des ateliers d'écriture de chansons dans le cadre du Printemps du MAAG à la Maison des Arts.

.....  
Date de décision: 13/03/2023

Date de réception de l'accusé 20/03/2023

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2023DECISION94

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230313-2023DECISION94-AI

.....  
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de compétences

Autres domaines de compétences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : Décision 94.pdf ( 99\_AI-095-219502770-20230313-2023DECISION94-AI-1-1\_1.pdf )

0808 18AM 12

300 - 095 - 1